

Tourves au XVII^e siècle

Vie quotidienne d'un village provençal

Les minutes notariales de Tourves ont été la principale source d'information retenue pour l'étude de la vie de nos ancêtres tourvains au XVII^e siècle. On peut retrouver les registres notariés en ligne, sur le site des Archives Départementales du Var, à la rubrique *Notaires*, puis *Tourves 83*.

Ce sont essentiellement des inventaires après décès, des testaments, des procédures de ventes aux enchères et des inventaires de logis.

Cependant la lecture de ces actes n'est pas toujours aisée. C'est ce travail de transcription que l'atelier de paléographie de l'A.H.P.T s'est donné comme objectif d'effectuer pour rendre ces actes accessibles au plus grand nombre.

Règles de transcription.

I - L'établissement du texte.

L'en-tête de l'acte est en gras et centré.

Les cotes de l'acte (archives, cotes du registre, nom du notaire, lieu de l'étude et date de l'acte) sont mises entre crochets.

Le folio est écrit entre crochets avec une lettre majuscule pour le premier [Fol. 541r] ou [Fol. 541v] ainsi qu'en début de phrase et une minuscule [fol. 204r] ou [fol. 204v] pour les suivants. Les additions ou corrections marginales ou interlinéaires sont intégrées à leur place dans l'édition, mais leur présence et leur position sont signalées en note. Les mots raturés sont restitués et barrés lorsqu'ils sont lisibles.

Les annotations marginales sont transcrites en fin d'acte et annoncées entre crochets : [En marge, fol. 51v].

Les renvois sont intégrés dans le texte et signalés en note de bas de page.

II - La transcription.

Les lignes ne sont pas numérotées, seuls les folios sont indiqués.

La graphie du document est respectée. Toutefois les lettres i et u ayant une valeur de consonne sont transcrites j et v.

Les nombres sont reproduits tels qu'ils se présentent dans le document (en toutes lettres, en chiffres romains ou arabes). Toutefois, dans les comptes ou autres documents financiers, les données exprimées en chiffres romains sont transcrites en chiffres arabes.

Les passages effacés ou détruits, les lettres ou mots omis accidentellement par le scribe sont restitués entre crochets dans la mesure du possible à l'aide du sens. En cas d'impossibilité de reconstitution du texte, ces passages sont représentés par des points de suspension, également placés entre crochets.

Pour les mots abrégés, on écrit en italique la partie restituée.

Les mots agglutinés sont séparés selon l'usage actuel.

En revanche, les locutions qui par la suite se sont soudées pour ne former qu'un seul mot ne sont pas réunies.

Pour l'accentuation, on applique à chaque corpus de textes un système cohérent inspiré le plus possible des usages graphiques et typographiques du temps :

a) Le XVI^e siècle.

Seul l'accent aigu est utilisé sur la lettre *e* pour distinguer *e* tonique de *e* atone en monosyllabe ou en syllabe finale (né, tombé, vous avés, aprés, procés). On n'accentue pas les finales en -*ee* (née, armée). On emploie l'accent grave sur les lettres *a*, *e* et *u* dans les prépositions et adverbes monosyllabiques pour les distinguer des mots homographes (à, là, dès, où).

b) Le XVII^e siècle.

Pour l'édition des documents du XVII^e siècle, les accents sont plus largement utilisés, notamment l'accent grave en fin de mot (decès, après...). On accentue les finales en « *ée* » (née, armée). En revanche, on n'accentuera pas la lettre *e* à l'intérieur d'un mot (*maniere*, *pere*, *present*).

c) Pour les documents du XVIII^e siècle, on applique l'usage actuel.

Autres signes orthographiques. Le tréma, la cédille et l'apostrophe sont introduits et utilisés conformément à l'usage actuel, même pour les textes du XVI^e siècle. On emploie le trait d'union avec modération.

Ponctuation, majuscules et minuscules. On appliquera dans tous les cas les règles actuelles, sans tenir compte de la pratique du scribe.

Alinéas. En principe la disposition du texte est respectée. Toutefois, il peut être utile d'introduire des alinéas dans des développements trop longs.

III - Notes.

Les dictionnaires d'Ancien Français, dans lesquels les définitions ont été trouvées, sont signalés entre parenthèses parfois par une simple initiale.

DMF : Dictionnaire du Moyen Français

F : Xavier de Fourvières, "Lou Pichot Tresor "

G : Godefroy, "Dictionnaire de L'Ancienne Langue Française"

H : Honnorat, "Dictionnaire Occitan d'Honorat"

Ces dictionnaires sont consultables en ligne.